

DEC190322DRH

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS

Madame Clarisse LEFORT-DAVID
Déléguée Régionale

Monsieur Pascal VILLA
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Thierry FOURNIER
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Laurent OLIVIER
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Xavier RODIER
Ingénieur de recherche hors classe
Madame Magali CONTENSIN



Ingénieur de recherche hors classe

Madame Joanna JANIK
Ingénieur de recherche hors classe

Article 2 : sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Madame Gabrielle INGUSCIO
Déléguée régionale

Monsieur Christophe DHENAUT
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Christelle ROSSIN
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Marc HILAIRE
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Gilles POULLEAU
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Catherine HOHL
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Janine WYBIER
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Catherine LANDESMAN
Ingénieur de recherche hors classe

Article 3 : Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2019

Antoine PETIT

DEC190348DRH

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE
PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES
PARTICULES,**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 fixant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,
- VU le décret n°84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU le décret n°85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certain corps des fonctionnaires de physique nucléaire de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,
- VU l'arrêté du 2 juin 2008 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1986 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1 : Est nommée, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 représentant titulaire de l'administration à la commission administrative des ingénieurs de physique nucléaire (CAP n°1) :

Madame Laurence MATHY-MONTALESCOT,
Ingénieur de recherche de première classe, Présidente

Article 2 : Est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentant suppléant de l'administration :

Monsieur Steve PANNETIER,
Ingénieur d'études hors classe



IN2P3
Institut national de physique nucléaire
et de physique des particules

www.in2p3.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00

Article 3 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 25 01.2019

Le Directeur de l'IN2P3

Reynald PAIN



DEC190173DRH

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU CNRS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire « recherche » :

Monsieur Antoine PETIT
Président-Directeur général du CNRS

Monsieur Christophe COUDROY
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Alain SCHUHL
Directeur général délégué à la science

Article 2 : Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire « recherche » :

Madame Claire Marie PRADIER
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame Fabienne PITUELLO
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Madame Isabelle SAGNES
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Article 3 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le **22 JAN. 2019**

Le Président-Directeur général du CNRS


Antoine PETIT

DEC190175DRH

**LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION**

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu, la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;

Vu, l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche :

Monsieur Antoine PETIT
Président-Directeur général du CNRS

Monsieur Christophe COUDROY
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Alain SCHUHL
Directeur général délégué à la science

Madame Anne EALET
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Monsieur Serge HUANT
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame Nathalie LERESCHE
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame Isabelle LEGLISE
Directeur de recherche de classe 2^{ème} classe

Madame Danièle ESCUDIE
Directeur de recherche de 1^{ère} classe



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00

Article 2

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche :

Monsieur Michel GUIDAL
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame Dominique COSTA
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Monsieur José-Miguel SANCHEZ PEREZ
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Madame Marie José CASANOVE
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Monsieur Jean-Michel MULLER
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Madame Martine DUTERQUE-COQUILLAUD
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Madame Valérie NOVEMBER
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Monsieur Xavier CARUSO
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 JAN, 2019

Le Président-Directeur général du CNRS

Antoine PETIT

